



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 octobre 2022

Vous souhaitez mieux vous connaître en tant qu'épargnant ?

Êtes-vous enclin à investir une partie de votre épargne sur les marchés financiers, ou au contraire êtes-vous attaché à faire des placements garantis ? Nous vous proposons, en quelques clics, de vous aider à définir vos caractéristiques d'épargnant. Cet autodiagnostic vous sera utile pour réfléchir à la pertinence de vos placements et pour dialoguer avec votre conseiller.

L'AMF met à votre disposition cet outil pédagogique pour vous aider à vous poser les bonnes questions au sujet de votre épargne. Accepteriez-vous de voir votre épargne fluctuer de jour en jour, ou cette idée vous donne-t-elle des sueurs froides ? Quel est votre rapport au temps, êtes-vous optimiste ou pessimiste ?

Vous souhaitez mieux vous connaître en tant qu'épargnant ?

Cette série de questions sur le thème de l'investissement en bourse vous permet d'esquisser votre portrait en tant qu'épargnant.

Quel type d'épargnant êtes-vous ?



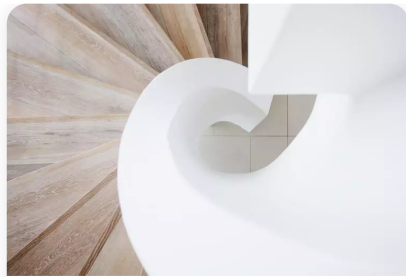
Rappel : le portrait découlant de vos réponses aux questions posées dans le cadre de cet outil à des fins pédagogiques ne constitue en aucun cas un profil d'investisseur au sens de la réglementation MIF. Celle-ci impose aux prestataires de services d'investissement et aux conseillers en investissements financiers, dans le cadre d'un conseil en investissement, d'identifier précisément la situation financière de leur client, ses objectifs d'épargne, son horizon d'investissement, sa capacité à subir des pertes, son profil d'investisseur (prudent, équilibré, offensif...) ainsi que son niveau de connaissances et d'expérience.

Mots clés

[EPARGNE DE LONG TERME](#)[ACTIONS](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

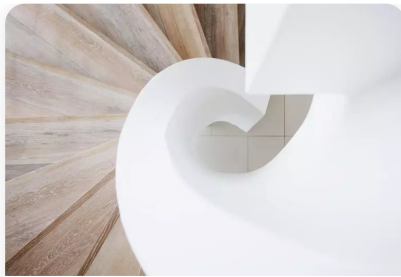


ARTICLE

BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Rencontrer son conseiller

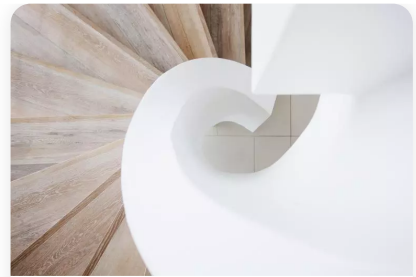


ARTICLE

BIEN INVESTIR

11 janvier 2018

Comment organiser son épargne ?



ARTICLE

BIEN INVESTIR

08 juillet 2016

Comment bien diversifier un investissement ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02